

**LES ACCUEILS DE JOUR  
EN PROTECTION DE L'ENFANCE**

Une nouvelle place pour les parents ?

## Savoir et formation

*Collection dirigée par Jacky Beillerot (1939-2004)*

*Michel Gault et Dominique Fablet*

## Protection de l'enfance

*Série dirigée par Paul Durning*

Politique publique en direction des enfants en danger, maltraités ou susceptibles de l'être, la protection de l'enfance constitue un ensemble de textes législatifs, de dispositifs et de pratiques en direction des enfants en difficultés et de leurs familles.

Cette série regroupe les travaux, de plus en plus nombreux, qui contribuent au renouvellement de ce domaine. Elle accueille des analyses historiques et politiques mais aussi des travaux centrés sur les actions conduites en direction des enfants ou des parents, du *soutien à la parentalité* à la *suppléance familiale*. Dans un champ en évolutions fortes et pour parties contradictoires, cette série veut faire connaître les approches innovantes, les analyses critiques et les enjeux politiques majeurs inhérents à la volonté de protéger les enfants et adolescents, sinon de se protéger d'eux.

## Déjà parus

Gérald BOUTIN, Paul DURNING, *Enfants maltraités ou en danger. L'apport des pratiques socio-éducatives*, 2008.

Dominique FABLET (coord.), *Expérimentations et innovations en protection de l'enfance*, 2009.

Dominique FABLET et Catherine SELLENET (coord.), *L'évaluation dans le secteur social et médico-social*, 2010.

Hélène JOIN-LAMBERT MILOVA (coord.) *La famille d'accueil et l'enfant. Recherches sur les dimensions culturelles, institutionnelles et relationnelles du placement familial*, 2010.

Régis SÉCHER, *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés*, 2010.

Paul DURNING, *Enfance maltraitée et éducation familiale*, 2010.

Ouvrage coordonné par  
Hélène JOIN-LAMBERT

LES ACCUEILS DE JOUR  
EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Une nouvelle place pour les parents ?

L'Harmattan

Du même auteur

Dominique FABLET (2010) *De la suppléance familiale au soutien à la parentalité*. L'Harmattan, Collection « Savoir et Formation », Série 'Éducation familiale'.

Hélène JOIN-LAMBERT MILOVA (coord.) (2010) *La famille d'accueil et l'enfant. Recherches sur les dimensions culturelles, institutionnelles et relationnelles du placement familial*. Paris, L'Harmattan, Collection « Savoir et formation », Série 'Protection de l'enfance'.

Bernadette TILLARD et Anna RURKA (coord.) (2009) *Du placement à la suppléance familiale. Actualité des recherches internationales*. L'Harmattan. Collection « Savoir et formation », Série 'Éducation familiale'.

Verena WITTKÉ, Christiane SOLF (2007) *Elternbeteiligung in Tagesgruppen [Participation des parents en accueil de jour]*, Frankfurt/Main, Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfen [Fédération Internationale des Communautés Éducatives].

© L'Harmattan, 2012  
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-96753-3  
EAN : 9782296967533

## Sommaire

Introduction Hélène Join-Lambert	7
<i>La Colline aux enfants</i> : un dispositif innovant d'accueil parents- enfants Dominique Fablet	19
Mesure « S.A.F.E. » : Attentes initiales et représentations post- échéance de ses effets par ses bénéficiaires Téodora Kulesevic	45
Un Accueil de jour à Paris Hélène Join-Lambert, Anna Rurka	73
La participation des parents dans les services d'accueil de jour à Berlin Verena Wittke, Christiane Solf	103

## Les auteurs

*Dominique Fablet* est Professeur des Universités en Sciences de l'éducation, responsable de l'équipe « Éducation familiale et interventions sociales auprès des familles » du Centre de Recherches Éducation et Formation, (CREF, EA 1589), Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

*Hélène Join-Lambert*, Maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, membre du CREF (EA 1589).

*Teodora Kulesevic*, médiatrice familiale au Service d'Accompagnement Familial et Éducatif de Nancy.

*Anna Rurka*, Maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, membre du CREF (EA 1589).

*Christiane Solf* est coordinatrice du bénévolat dans la Maison de quartier de Schöneberg à Berlin.

*Verena Wittke* est responsable des formations parentales dans une des plus importantes associations allemandes (*Arbeiterwohlfahrt*).

# Introduction

Hélène Join-Lambert

L'accueil de jour pour les enfants et leurs familles dans le cadre de la protection de l'enfance est un type de dispositif relativement récent en France. Alors même que les premières expérimentations de ce type sont datées des années 1990 et que le dispositif lui-même est ancré dans la législation depuis 2007, les recherches sur ces interventions sont encore peu nombreuses.

## Les dispositifs innovants

Pascale Breugnot a analysé, au niveau national, le développement de services dits « innovants » dans le champ du travail socio-éducatif financé par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Elle définit ces services comme étant caractérisés d'abord par la souplesse des modalités d'accueil, situées « entre l'AEMO/AED et le placement » (ONED, 2006, p. 64). En effet, l'intervention en milieu ouvert et le placement étaient les seules prévues par le législateur avant la loi du 5 mars 2007. Dorénavant, à travers les articles 17 et 22 de cette loi, certains types de dispositifs innovants sont inclus dans la liste des services pouvant accueillir un enfant confié par un juge des enfants ou par l'ASE (Breugnot 2011, pp. 60 et 74-79 ; ONED, 2011, pp. 26-34) :

- *L'accueil « périodique », ou « séquentiel »* : les modalités d'alternance entre l'hébergement chez les parents et dans un dispositif de l'ASE (établissement ou famille d'accueil) sont définies d'avance, ce dispositif devant permettre de préparer progressivement un placement ou, au contraire, un retour en famille.

- *L'AEMO avec hébergement périodique* (prévu dans le projet) ou exceptionnel (répondant à une situation de crise).

- *L'accueil de jour* : services sans hébergement, qui reçoivent des enfants et parfois leurs familles, le plus souvent en dehors des horaires scolaires. Les difficultés familiales des enfants sont travaillées avec les parents, l'objectif étant d'éviter un placement.

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger a recensé 30 départements déclarant disposer de services d'accueil de jour, sachant que lorsque l'accueil de jour n'était pas « réalisé dans des services spécifiques » mais comme « une modalité de prise en charge possible dans chaque MECS » (ONED, 2011, p. 26), la mesure n'était pas recensée comme « accueil de jour ». Quelques années après la promulgation de la loi, il semble donc que l'accueil de jour soit relativement bien implanté dans les départements. Si l'on en croit le recensement effectué par l'ONED, il apparaît que la plupart des services de type « accueil de jour » ont été ouverts avant 2007. On peut donc supposer que ce n'est pas l'évolution législative qui aurait impulsé les nouvelles pratiques, mais bien l'inverse.

Un autre type de dispositif connaît un développement important, bien qu'il ne soit pas mentionné explicitement dans la loi. Les « *placements à domicile* », appelés parfois « Services d'adaptation progressive en milieu naturel » (SAPMN), privilégient le maintien à domicile de l'enfant avec possibilité d'organiser son accueil ponctuel dans la famille élargie, en internat ou en famille d'accueil (Breugnot, 2011, p. 182). L'ONED (2011, p. 27) a recensé 21 départements déclarant disposer de cette modalité d'accueil.

Les évolutions dans les dispositifs d'intervention révèlent la préoccupation de la part des professionnels et des organismes financeurs, d'éviter autant que possible la séparation entre parents et enfants, tout en surveillant les situations et en écartant le danger qui menacerait l'enfant. Parmi ces catégories de dispositifs nouvellement reconnus, les accueils de jour ont une dimension préventive : ils peuvent contribuer à améliorer des situations où l'enfant serait susceptible d'être en danger dans sa famille, sans procéder à une séparation. Ceci permet

d'éviter au moins temporairement la mise en place d'une intervention plus coûteuse à la fois humainement et financièrement. Ils s'inscrivent dans la logique du soutien intensif à la parentalité, désormais exigé par la loi : « La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. » (Art. L. 112-3 du CASF).

### **Recherches et publications sur l'accueil de jour**

En France, malgré le nombre relativement important des services d'accueil de jour déclarés par les Conseils généraux, le nombre de travaux de recherches et autres publications qui leur sont dédiés reste limité. Il faut citer tout d'abord la thèse réalisée par P. Breugnot (2011), qui fait l'état des lieux des dispositifs et pratiques innovants dans le champ de la protection de l'enfance en France. Elle analyse 20 dispositifs, dont deux services d'accueil de jour sont présentés de manière exhaustive, l'un dédié au groupe familial dans son ensemble et l'autre uniquement aux enfants.

Le premier, l'accueil de jour familial *Du Brenil*, a été ouvert en 2001 par l'ASE. Les intervenants relèvent de différentes professions, et assurent un accueil collectif, pouvant concerner plusieurs familles simultanément, ainsi qu'un suivi individuel sous forme d'entretiens. Les enfants sont en majorité âgés de moins de 6 ans, mais ils peuvent être accompagnés de leurs frères et sœurs plus âgés. L'accueil se fait sans mandat administratif ou judiciaire, sur proposition d'un professionnel et après acceptation par la famille, qui peut cesser de venir à tout moment. P. Breugnot décrit l'accueil comme convivial, permettant aux mères de souffler, d'être écoutées et valorisées, de relativiser leurs difficultés en échangeant avec d'autres, de

sortir de leur isolement. Les enfants participent à des activités ludiques individuelles ou collectives, visant les apprentissages aux plans cognitif, social, affectif, ainsi qu'au plan de l'autonomie.

Ce dispositif d'accueil de jour du groupe familial a par ailleurs fait l'objet de deux chapitres dans une publication collective dirigée par Dominique Fablet (2009). La première directrice du service, Yamina Zimini, y décrit le contexte ayant conduit à l'ouverture de ce service et les caractéristiques des interventions en soulignant l'importance accordée à l'approche globale, systémique, des situations. La sociologue Elisabeth Jacob définit plusieurs « leviers d'intervention » permettant d'établir des relations durables entre intervenants et familles : l'écoute des intervenants, leur observation et imitation par les parents, leurs conseils, la mobilisation du réseau familial... Les interventions ont des effets sur les relations parents-enfants, l'autonomisation des enfants, la reconnaissance des parents dans leur rôle, et la rupture de leur isolement... Plusieurs éléments dans l'organisation de l'intervention, sont analysés à la fois comme facteurs de qualité et comme possibles facteurs de tensions : pluridisciplinarité, proximité entre intervenants et familles, articulation des intérêts de l'enfant et de ses parents.

Ces diverses publications révèlent l'intérêt porté à cette structure, à l'originalité de sa démarche, et l'attention portée aux relations entre intervenants, parents, et enfants.

Le deuxième dispositif d'accueil de jour analysé par P. Breugnot est le Service d'Accompagnement Familial et Educatif (SAFE) de Nancy qui fait l'objet du deuxième chapitre du présent ouvrage, proposé par Teodora Kulesevic. Les deux recherches portent des regards complémentaires sur le même service, ouvert dès 1996, et destiné aux enfants de moins de 13 ans. Alors que P. Breugnot pose un regard extérieur, combinant l'observation directe et l'interrogation des différents acteurs (intervenants et parents), T. Kulesevic, elle-même intervenante dans le service, a interrogé des jeunes anciennement suivis et des parents. Le fonctionnement du service étant décrit dans cet

ouvrage, il est surtout intéressant de rappeler ici la comparaison réalisée par P. Breugnot entre les deux dispositifs : accueil de jour du groupe familial et accueil de jour de l'enfant. Elle relève deux similitudes : dans les deux cas, l'intervention s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, et inclut aussi bien l'enfant que ses parents. Cependant, une distinction importante concerne l'âge des enfants, ce qui implique d'autres problématiques, souvent liées à la scolarité, et d'autres modes d'interventions, plus individuels, pouvant aller jusqu'à suppléer l'école. Enfin notons que ce deuxième dispositif exerce des mesures administratives ou judiciaires, alors que le premier n'intervient que sur la base du volontariat des parents.

Très peu d'autres publications donnent une visibilité aux services d'accueil de jour. Signalons en particulier le site internet de l'ONED qui recense plusieurs dizaines de services « innovants », répartis par type de dispositif, dont des accueils de jour. Les fiches établies par les membres de l'Observatoire résultent de visites réalisées sur les lieux, d'analyses des documents, projets, rapports d'évaluation existants. Elles donnent une description relativement détaillée des conditions de mise en place des dispositifs, de l'activité des services, des publics atteints ou ciblés, de difficultés rencontrées et le cas échéant, des évaluations menées. Cette rubrique intitulée « *Dispositifs et Pratiques* » contribue à la mission de l'ONED « de recenser et de faire connaître les pratiques de prévention, de dépistage, de prise en charge médico-sociales et judiciaires dont les résultats ont été jugés concluants. »<sup>1</sup>

Enfin, un numéro de l'hebdomadaire spécialisé « *Lien social* » (2011) consacre quatre pages aux services d'accueil de jour. Il y présente trois services, dont deux sont analysés dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chapitres du présent ouvrage.

Malgré cette faible publicité faite aux accueils de jour, plusieurs d'entre eux ont servi de référence pour l'ouverture de nouvelles structures : l'expérience du SAFE de Nancy aurait ainsi

---

<sup>1</sup> <http://oned.gouv.fr/pratiques.html>

servi pour l'ouverture du Service d'accueil de jour de l'association JCLT à Paris, celle du Service d'accueil de jour de l'association Jean Cotxet pour l'ouverture du Service d'Activités Psychopédagogiques et Educatives de Jour à Paris, et le Service d'Accueil de Jour *Du Breuil* pour l'ouverture d'un deuxième accueil de jour en Seine-Saint-Denis. Ce sont là des exemples « d'essaimage » de dispositifs innovants, tels que décrits par P. Breugnot (2011,113).

Aucune publication française ne mentionne les dispositifs d'accueil de jour pouvant exister à l'étranger. Il semble opportun de faire une place dans cet ouvrage collectif, à une recherche de thèse récente, menée par deux chercheuses allemandes sur les dispositifs d'accueil de jour de Berlin. Ce type de dispositif, assez semblable aux accueils de jour français, a été reconnu en Allemagne par la loi de l'Aide à l'enfance et à la jeunesse dès 1991, ce qui permet aux acteurs de terrain et aux chercheurs de bénéficier d'un certain recul sur cette expérience. La question centrale de leur recherche, celle de la place et de la participation des parents dans les dispositifs, est également une préoccupation forte dans les recherches françaises. L'importance accordée aux parents dans les recherches reflète la place qu'ils occupent dans les interventions : puisqu'il s'agit de prévenir la séparation parents-enfants, la recherche d'une implication des parents dans l'intervention, s'avère incontournable.

## **Quatre recherches récentes**

Les quatre contributions rassemblées dans cet ouvrage étudient, à partir de recherches différentes, des services entrant dans la catégorie des accueils de jour. La réunion de ces travaux en un seul volume donne un aperçu de ce type de structures innovantes, pour partie encore expérimentales, et peu connues.

Pour la France, la structure la plus ancienne présentée ici est *La Colline aux enfants*, créée en 1996, suivie du *SAFE* de Nancy (1997), puis du *SAJE* de Paris, ouvert en 2006, qui est le plus récent des services étudiés par les auteurs de cet ouvrage. La

quatrième recherche a été menée dans trois services d'accueil de jour fonctionnant à Berlin.

La recherche sur *La Colline aux enfants*, structure la plus ancienne parmi celles qui sont présentées ici, s'intéresse particulièrement aux dimensions institutionnelles. Dominique Fablet met ainsi en avant la fragilité inhérente à toute structure innovante, accentuée par les dimensions restreintes de l'association. Il souligne l'originalité de ce service qui a recours à différents types d'intervenants, en particulier un nombre important de bénévoles, en fonction des problématiques rencontrées par les enfants et leurs parents.

Le deuxième chapitre de cet ouvrage concerne le *SAFE* de Nancy. Teodora Kulesevic s'appuie sur l'analyse systématique des dossiers de 1998 à 2008 ainsi que sur une série d'entretiens avec parents et jeunes, pour effectuer une évaluation des effets perçus. Elle analyse ainsi les questions perçues comme essentielles par les jeunes et les parents, la manière dont ils ont apprécié les réponses apportées par le service, les effets qu'ils en ont retenus. La faible taille de l'échantillon n'enlève rien à l'intérêt de ces témoignages. On aperçoit le chemin parcouru pendant la mesure, de l'humiliation provoquée lors de la remise en cause des pratiques éducatives parentales par l'école à l'expérience d'une communication apaisée entre parents et enfants.

Le chapitre suivant étudie, à la fois sous un angle quantitatif et qualitatif, le travail réalisé au *SAJE*, service d'accueil de jour éducatif parisien de l'association Jean Cotxet. Bien que plusieurs actions visent explicitement les parents, les pratiques observées par Hélène Join-Lambert et Anna Rurka montrent qu'ici l'action est davantage centrée sur l'enfant que sur ses parents. Les nombreux entretiens permettent d'évaluer les effets perçus par les différents acteurs, et mettent en avant notamment la dimension partenariale indispensable pour mettre en place ces pratiques innovantes.

Enfin, le dernier chapitre résulte d'une recherche réalisée par Verena Wittke et Christiane Solf, analysant la participation

parentale dans trois services d'accueil de jour berlinois. Après avoir mis en lumière le dispositif d'accueil de jour tel qu'il est régi par la loi de 1991, elles soulignent les enjeux et contradictions théoriques liées au principe de participation parentale en protection de l'enfance. Elles examinent les modalités de participation, leurs limites et leurs impacts sur les intervenants et leurs pratiques. Elles montrent notamment qu'une des formes de participation est la critique, une autre, la passivité, et que les deux sont à prendre au sérieux au sens où elles témoignent d'un désaccord avec l'action telle qu'elle est proposée.

La comparaison de ces quatre dispositifs d'accueil de jour permet de dégager quelques grandes lignes.

Les modalités de *décision* de l'accueil, en particulier, sont variables. Ainsi, à la *Colline aux enfants*, l'accueil se fait hors d'un cadre administratif ou judiciaire, ce qui lui confère une dimension volontaire de la part des parents. À l'inverse, le *SAJE* et le *SAFE* n'accueillent les enfants que suite à une décision d'un magistrat ou de l'ASE. Même si l'adhésion des parents à la mesure est travaillée d'emblée, les mesures d'accueil de jour y conservent donc la même dimension formelle que les mesures d'AEMO ou de placement. En Allemagne également, les mesures sont décidées d'un commun accord entre les représentants légaux de l'enfant et un travailleur social de l'Aide à la jeunesse. Les témoignages des intervenants le montrent, ces modalités de décision peuvent avoir un impact important sur le déroulement de la mesure, suivant que les parents seront volontaires ou contraints.

*L'accueil* lui-même s'organise soit principalement autour des enfants, soit à partir d'activités communes entre enfants et parents, soit en associant les actions avec les parents et l'accueil des enfants. On verra à travers les quatre recherches que, même si leur répartition varie d'un projet à l'autre, les trois types d'intervention sont présents dans chaque projet. La loi allemande prévoit que l'accueil de jour combine les dimensions de travail de groupe pour la socialisation de l'enfant, de soutien individualisé à son développement, de travail scolaire, et de *formation des parents*.